L’Autorité autorise l’acquisition de la société Besson Chaussures par les sociétés Weinberg Capital Partners et Groupe Philippe Ginestet (Gifi/Tati)

Publié le 30 juillet 2018

Le 12 juillet 2018, les sociétés Weinberg Capital Partners et Groupe Philippe Ginestet ont notifié à l’Autorité de la concurrence leur projet d’acquisition de la société Besson Chaussures.

Les parties à l’opération

La société Besson Chaussures est active principalement dans la distribution au détail de chaussures et, de façon marginale d’accessoires. Cette société est détenue à 100 % par le Groupe Vivarte qui a récemment procédé à la cession de sa filiale André . Le chiffre d’affaires mondial de la société Besson Chaussures est d’environ 264,8 millions d’euros en 2017.

La société Groupe Philippe Ginestet intervient également sur les marchés de distribution au détail de chaussures et d’accessoires à travers ses enseignes Gifi et Tati.

La société Weinberg Capital Partners a pour activité la gestion de capital-investissement et n’intervient pas sur ces marchés.

L’opération n’est pas de nature à porter atteinte à la concurrence

Les positions des enseignes Gifi et Tati sur les marchés de la distribution au détail de chaussures étant très limitées, l’opération n’aura pas pour effet de

renforcer significativement la société Besson Chaussures. Sur les marchés examinés, les consommateurs disposeront de nombreuses alternatives, constituées par des chaînes de distribution spécialisées et les grandes et moyennes surfaces. Ainsi, l'Autorité a pu écarter tout problème de concurrence et accepter l'opération sans condition.

DÉCISION 18-DCC-126 DU 30 JUILLET 2018

relative à la prise de contrôle conjoint de la société Besson Chaussures par les sociétés Weinberg Capital Partners et Groupe Philippe Ginestet

Consulter le texte intégral

Contact(s)

Virginie Guin
Directrice de la communication
01 55 04 02 62
Contacter par mail